



Thervay



L'an deux mille vingt-quatre, le 24 mai à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline PHILIPPON Franck.

Secrétaire de séance : MAHAMDI Maryline.

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations

Règlements / encaissement effectués depuis le 20/03/2024 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT
Services techniques – HUISSERIES	Entreprise DORAS	23457.73 €
Services techniques – fournitures	FASSET MATERIAUX	357.14 €
CHANTIER EGLISE- diagnostic amiante	DP EXPERTISE	2300.00 €
Parution marché Voirie	DILA	864.00 €
Miroirs routiers	GLOBAL SIGNALISATION	2040.00 €
Poteau incendie chemin des Carrières	MONTHOLIER TP	2781.60 €

Devis signés depuis le 20/03/2024 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT
Fourn aménagement services techniques	GEDIMAT	2991.44 €
Complément menuiserie servi. Techniques	G B Menuiserie	1176.00 €
Volets logement Marronniers (Perrin)	MENEO / DORAS	1502.47 €

Encaissement ventes de bois fin mars 2024

- ✓ Ent. MARSOLAT26.561 € hors taxes
- ✓ Ent. LB SA 43.009 € hors taxes
- ✓

Maintien ou non des fonctions de Monsieur Régis BERTOLI, adjoint au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

Vu l'arrêté n°20/07/2020, par lequel le Maire a donné délégation de fonction à un adjoint, Monsieur Régis BERTOLI, dans les domaines suivants :

- gestion des travaux en forêt et relation avec les services de l'ONF
- gestion de l'affouage

Vu l'arrêté du 03/05/2024 portant retrait d'une délégation de fonction au 2ème adjoint, Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale, Considérant que, aux termes de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du retrait d'une délégation de fonction à Monsieur Régis BERTOLI, adjoint au Maire, par vote à bulletin secret de se prononcer sur le maintien ou non des fonctions de Monsieur Régis BERTOLI, adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- PREND ACTE du retrait d'une délégation de fonction à Monsieur Régis BERTOLI , adjoint au Maire,

Il est procédé au déroulement du vote à bulletin secret :

- Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 9
- Nombre de suffrages déclarés nul : 1
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de suffrage exprimés : 6
- Majorité absolue : 4

Pour le maintien des fonctions de M. BERTOLI : 1

Pour la cessation des fonctions de M. BERTOLI : 5

Le conseil municipal DECIDE de faire cesser les fonctions de Mr Régis BERTOLI en tant qu'adjoint au Maire.

ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET LES CONSORTS VIROT

Le Maire rappelle que le conseil municipal a accepté le projet d'échange de terrain entre les consorts VIROT et la Commune pour des parcelles situées rue de la Creuse et Place des Cygnes.

A cet effet, un plan de division a été établi par le Cabinet de géomètres ABCD EXPERTS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte l'échange de terrain prévu
- charge le Maire de signature de l'acte notarial nécessaire à cette opération, l'autorisant à signer toutes les pièces annexes
- dit que les frais d'acte seront partagés entre les consorts VIROT et la Commune de THERVAY.

CONVENTION INFORMATIQUE AVEC LE SIDEC

Le Maire expose que la convention qui lie la Commune au SIDEC dans le cadre de l'assistance informatique doit être renouvelée.

Après délibération le conseil municipal donne un avis favorable au renouvellement de cette convention et autorise le maire à signer ce document.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes de Thervay : 300 €
- Maison des Familles (Hôpital de Besançon) : 150 €

Subventions votée à l'unanimité

VENTE D'HERBE SUR PIED

Le Maire précise qu'une vente d'herbe par soumission cachetée a été mise en place et qu'il y a lieu d'ouvrir les enveloppes déposées.

La Mairie a reçu 2 réponses :

- Offre du GAEC du Val Saint-Jean : 0 euro
- Offre du GAEC Beauregard : 160 euros

Le conseil municipal accepte la vente d'herbe au GAEC Beauregard et charge m. le Maire de la mise en recouvrement des sommes dues.

CHANTIER TOITURE DE L'EGLISE ET DE LA CURE : L'étude de M. ZIOUA, architecte chargé du dossier, est toujours en cours.

Concernant le bâtiment, un diagnostic « Amiante » a été réalisé et précise 3 points de présence d'amiante.

TRAVAUX DANS LE BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES

Pour les travaux d'aménagement intérieur, le chantier est en attente de l'intervention de l'électricien Les différentes cloisons intérieures ont été posées. La maçonnerie du « bunker » (pièce intérieure sécurisée permettant le stockage du petit matériel) sera réalisée par Julien, l'agent d'entretien fin juin avec un rendez-vous pour les conseillers désirant le seconder le samedi 29 juin matin.

Rampes d'accès : ces travaux pourraient être groupés avec la pose de la cuve à eau ; un devis va être demandé à l'Entreprise JANSON.

PARUTION DES MARCHES POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE ET LES TRAVAUX DE VOIRIE

Les marchés ont été publiés avec un délai fixé au 3 juin pour la réponse.

SINISTRE SUR LIGNE EDF

La chute d'un arbre a endommagé une ligne électrique sur la départementale (après le virage de Montrambert). Une nouvelle intervention des services d'EDF est prévue le 13 juin 2024 pour rattachage des fils restés sur le terrain.

DEMANDE DE POSE D'UN MIROIR ROUTE DE MALANS

M. le Maire donne connaissance d'un courrier de Mme CORRIGEUX, domiciliée Route de Malans, qui sollicite l'installation d'un miroir routier face à sa sortie de cour. Le conseil municipal est favorable à l'installation d'un miroir sur le domaine public mais au frais de la demandeuse. Par ailleurs, concernant la vitesse des véhicules, il est envisagé de mettre en place un radar pédagogique après la rénovation de la route de Malans.

FOSSE CHEMIN D'OUGNEY

Un fossé situé le long de la Route d'Ougney sur le domaine public est à recreuser sur environ 60 à 70 mètres. Vu l'urgence des travaux (inondations des parcelles attenantes), les travaux seront confiés à l'Entreprise THIOU.

TABLEAU DU BUREAU DE VOTE DU 09 JUIN 2024 : il est établi en fonction des disponibilités de chacun.

Prochaine réunion prévue le mercredi 19 juin 2024.

Séance levée à 22 h 15.